

CHANTIERS NOMADES

DOSSIER DE CANDIDATURE

2018

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

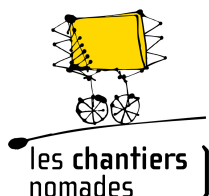
TELEPHONE :

PORTABLE :

ADRESSE MAIL :

ANNEE DE NAISSANCE :

INTITULE DU CHANTIER :



Chantiers Nomades 4, av. Charles de Gaulle 38800 Le Pont de Claix
Tél : 04 76 25 21 95 Fax : 04 76 62 51 40
com@chantiersnomades.com www.chantiersnomades.com

LES CHANTIERS NOMADES

« On enseigne bien ce que l'on cherche, non ce que l'on sait » Gilles Deleuze

Les Chantiers Nomades, organisme de formation permanente destiné aux artistes professionnels, est un centre de recherche sur les pratiques artistiques contemporaines.

Au théâtre comme au cinéma, la « technique », le désir d'apprentissage et de perfectionnement, est toujours l'expression simplifiée d'une ambition artistique : comment mieux « dire » le monde ? Quelles formes pour aujourd'hui ? Pour demain ? Les « ateliers » conventionnels fonctionnent sur le modèle de la transmission unilatérale du savoir. Nous sommes persuadés qu'il convient désormais de proposer des « chantiers » où trouvent à s'explorer *activement, concrètement*, des questions soulevées, mais généralement ajournées, contournées, dans l'urgence des pratiques professionnelles.

Dans ce cadre, l'ensemble des stages qui vous sont proposés sont des chantiers de recherche au cours desquels vous serez invité(e), avec les artistes intervenant(e)s, à partager vos expériences, à resituer votre pratique dans le cadre de l'évolution des disciplines artistiques et à prendre le temps d'une réflexion sur le métier d'acteur, hors des contraintes de production.

Il s'agit donc d'un temps de recherche et d'échange à l'intérieur duquel chacun trouve à se former et qui ne pourra être enrichissant que si chacun prend toute sa part à ce processus.

Oui, je m'inscris dans la démarche des Chantiers Nomades

CESSION DE DROITS D'IMAGE

J'autorise l'utilisation de mon image (vidéos, photographies, dessins,...) dans le cadre des activités des Chantiers Nomades. Cette autorisation est faite à titre gracieux. Dans le cas contraire, j'informe les Chantiers Nomades de ma décision par courrier. **SIGNATURE :**

L'hébergement est à votre charge. Nous pouvons vous proposer une liste, non exhaustive, de logements à moindre coût. Merci de nous préciser :

Si vous avez un moyen de locomotion que vous comptez utiliser durant le stage ?

Si vous avez déjà un logement de prévu ?

*** Sur présentation de facture d'hébergement et sous certaines conditions, l'AFDAS peut vous rembourser à hauteur de 42,24 €/jour de stage (hors artistes résidant en Ile-de-France). A cet effet, il convient d'adresser à l'AFDAS, à l'issue du chantier la fiche de demande de remboursement de frais de transport et d'hébergement, que trouverez sur leur site internet.**

Comment avez-vous eu connaissance de nos activités ?

Avez-vous déjà participé à un stage avec les Chantiers Nomades ? Si oui, lequel ?

Avez-vous déjà participé à un stage pris en charge par l'AFDAS dans les 12 derniers mois? Si oui, à quelles dates ?

**Remplissez-vous aujourd'hui les conditions pour être pris en charge par l'AFDAS ?
Si non, pour quelle raison ? (si carence AFDAS, date de fin de carence.....)**

Pour participer à l'un de nos chantiers, vous devez :

1. Nous envoyer au plus tard un mois et demi avant le démarrage du chantier :

- Le présent dossier d'inscription complété
- Un C.V. et une photo (format libre)
- Une lettre de motivation

Ces documents seront transmis aux intervenant(e)s qui effectueront la sélection des candidatures en collaboration avec l'équipe des Chantiers Nomades.

2. Effectuer vos démarches auprès de l'AFDAS et de votre Pôle Emploi.

Auprès de votre antenne AFDAS : (coordonnées au verso)

*Pour les artistes, interprètes et musiciens, nous vous rappelons que les critères de prise en charge AFDAS, dans le cadre du **plan de formation**, sont les suivants :*

- ✓ 2 ans minimum d'ancienneté
- ✓ 48 cachets sur les 24 mois qui précèdent la demande de prise en charge
- ✓ Respecter les délais de carence entre deux stages dans le cadre d'un « plan de formation »

► La **demande de prise en charge (plan de formation)** : à retirer directement à l'AFDAS ou à télécharger à partir de leur site internet www.afdas.com.

Complétez votre partie et envoyez ce document aux Chantiers Nomades qui se chargeront de remplir la partie concernant l'organisme de formation.

Ce document vous sera alors retourné et vous devrez le renvoyer à l'AFDAS, **au plus tard 15 jours avant le démarrage du chantier**, en joignant vos justificatifs Congés Spectacle et bulletins de payes. C'est sur la base de ce document que l'AFDAS donnera son accord pour votre prise en charge.

Auprès de votre Pôle Emploi :

► L'**Attestation d'Inscription à un Stage de Formation (AISF)** : à retirer au Pôle Emploi et à nous envoyer. Elle vous sera retournée une fois complétée. Vous devez la faire parvenir au Pôle Emploi une fois votre candidature acceptée par les intervenants, avant le début du stage. C'est un document important car il vous permet d'être indemnisé pendant la période de formation.

L'ADAMI peut attribuer des bourses pour la formation aux artistes interprètes qui sont dans l'impossibilité de bénéficier d'une prise en charge par un organisme professionnel ou public **et ayant une pratique régulière d'au moins 3 ans** en France.

Renseignez vous auprès des Chantiers Nomades.



Les Chantiers Nomades se réservent le droit d'annuler tout stage dont le nombre de candidature nécessaire à son bon déroulement n'est pas atteint.

Nous vous rappelons que la formation est un acte volontaire de votre part.

Votre engagement à respecter les dates et les horaires du stage, ainsi que le lieu d'accueil, les stagiaires et les intervenants est impératif.

Réservé aux Chantiers Nomades. Merci de ne rien inscrire.

Date d'arrivée du dossier : C.V. :
Lettre de motivation : Photo :
Attestation Inscription AFDAS : réception : renvoi : Accord :
Attestation Inscription AISF : réception : renvoi :
 Ancien stagiaire : 1^{ère} participation

Copie dossier intervenant(s) le:
Sélection : Retenu(e) Liste d'attente Refusé(e) / Prévenu(e) le :
Convocation envoyée le :

Correspondance :

L'AFDAS selon votre région :

Siège social (Ile-de-France)

66, rue Stendhal - CS 32016 - 75990 **PARIS Cedex 20** / Tél : **01 44 78 39 39**

Délégation Centre-Est (Auvergne-Rhône-Alpes)

3 Cours Charlemagne – Espace Confluence - 69002 **LYON** / Tél : **04 72 00 23 00**

Délégation PACA - Corse

40, boulevard de Dunkerque - BP 71663 - 13566 **MARSEILLE Cedex 02** / Tél : **04 91 99 41 98**

Délégation Nouvelle Aquitaine

74 rue Georges Bonnac – Les Jardins de Gambetta, Tour 2 - 33000 **BORDEAUX** / Tél : **05 56 48 91 80**

Délégation Occitanie

Immeuble le Thèbes – 68 Allée de Mycènes - 34000 **MONTPELLIER** / Tél : **04 91 99 44 83**

Le traitement administratif des demandes de financement est effectué :

- Par la délégation Nouvelle Aquitaine (Bordeaux) pour l'ex région Midi-Pyrénées.

- Par la délégation PACA Corse (Marseille) pour l'ex région Languedoc-Roussillon.

Délégation Centre - Ouest (Bretagne / Centre-Val-de-Loire / Pays-de-la-Loire)

19 rue des Veyettes - 35000 **RENNES** / Tél : **02 23 21 12 60**

Délégation Hauts-de-France / Normandie

immeuble le Vendôme - 50 rue Gustave Delory – 59000 **LILLE** / Tél : **03 20 17 16 80**

Délégation Grand Est – Bourgogne Franche Comté

42 rue Jean-Frédéric Oberlin - 67000 **STRASBOURG** / Tél : **03 88 23 94 70**